

4 août 2026

à la une



RÉUNION AU SIÈGE DE LA FDC66 AVEC LES ACCA IMPACTÉES PAR LES INCENDIES.

**5000 HECTARES RAVAGÉS.
ENTRE 20% ET 90% DES TERRITOIRES DE CERTAINES
ACCA ONT ÉTÉ RAVAGÉS PAR LE FEU.**

Les responsables des ACCA de TRÉVILLACH, MONTALBA, ILLE-SUR-TÊT, BOULETERNÈRE, RIGARDA, VINÇA et RODÈS se sont réunis autour du Président Jean-Pierre SANSON, des membres du Conseil d'administration et du Directeur de la FDC66, Jean-Roch CAZALS pour faire un premier bilan de la situation et réfléchir aux différentes mesures à prendre à court terme pour soutenir les associations de chasse impactées.

La discussion s'est aussi engagée sur les mesures nécessaires pour limiter les risques d'incendie et au-delà pour s'adapter aux conséquences des bouleversements climatiques



APPEL À LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE ENTRE CHASSEURS

Jean-Pierre SANSON a exprimé son pessimisme quant aux aides institutionnelles, citant la lenteur et la faiblesse des soutiens passés.

Il lance un appel à la solidarité départementale entre chasseurs pour que ceux dont le territoire est détruit puissent chasser ailleurs. Environ 350 chasseurs impactés pourraient être accueillis sur des territoires limitrophes ou en montagne.

Un soutien fort est également souhaité en direction du seul éleveur de gibier local impacté, JORDI PACOUIL, qui pourra malgré tout vous proposer des oiseaux cette année (*voir plus bas*).

Plusieurs participants se sont inquiétés de l'impossibilité de réaliser leur plan de chasse. La fédération se montrera bien sûr compréhensive et les plans non réalisés ne pénaliseront pas les associations.

Il est d'ailleurs jugé crucial de ne pas prendre de décisions hâtives sur l'attribution des bracelets, mais de laisser les responsables locaux gérer selon l'évolution de la situation environnementale.

C'est cette responsabilité de gestion des ACCA, au plus près des spécificités de leur territoire, que le Président SANSON a tenu à souligner.

C'est à elles que reviennent notamment les décisions de suspension de chasse au petit gibier sur les zones brûlées.

Pour proposer des actions de solidarité envers les ACCA et les chasseurs impactés, merci de contacter la FDC66 qui fera le lien avec les différents responsables des sociétés de chasse.

UNE GESTION INTELLIGENTE DE LA CHASSE POST-INCENDIE

Les chasseurs sont conscients de la fragilité de la faune après ces incendies et adapteront leurs pratiques.

Pour le petit gibier, les prélèvements seront souvent suspendus.

L'incendie aura même un effet paradoxalement positif sur le petit gibier dans 2 à 3 ans. L'ouverture des milieux favorisera la biodiversité et la repousse de certaines graines, créant un environnement idéal.

À l'inverse, le grand gibier, comme les sangliers, se regroupe dans les zones non brûlées et cause des dégâts considérables aux cultures environnantes, notamment les vignes ou les pêchers, en sortant en groupes plus importants pour se nourrir.

MOBILISATION NÉCESSAIRE DES CHASSEURS FACE AUX DÉGÂTS AGRICOLES

Contrairement aux nombreuses polémiques actuellement diffusées sur les réseaux sociaux et qui appellent l'opinion publique à demander l'arrêt de la chasse en surfant sur une vague émotionnelle, après un incendie, la mobilisation des chasseurs est cruciale.

Ils doivent réguler les populations de sangliers qui, regroupées, causent des ravages dans les cultures, aggravant la situation déjà précaire des agriculteurs touchés par la sécheresse, la grêle et maintenant le feu.

CETTE INTERVENTION EST UN ACTE DE SOLIDARITÉ INDISPENSABLE ENVERS LE MONDE AGRICOLE.



NÉCESSITÉ D'UNE INTERVENTION HUMAINE POUR LA SURVIE DU PETIT GIBIER.

« Cet incendie a été plus violent et destructeur que les précédents, brûlant près de 95% du territoire chassable de RODÈS en profondeur. Une des causes principale est la sécheresse combinée à une forte croissance de l'herbe au printemps, qui a fourni un combustible abondant. Contrairement aux feux précédents, peu d'îlots de végétation ont été épargnés. Les perdreaux, qui ne boivent que la rosée du matin, ont été particulièrement affectés par l'incendie qui a détruit leur habitat. Pendant la période critique entre l'incendie et la repousse de la végétation, il a fallu apporter de l'eau manuellement pour assurer leur survie. Environ 2000 litres d'eau ont été distribués sur 10 jours en des points stratégiques pour aider ces animaux à traverser cette phase difficile. »

L. BAUDET - Président ACCA RODÈS



MANQUE D'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES PRÉVENTIVES :

Le manque d'entretien des pistes DFCI (à la charge des collectivités manquant de moyens) a empêché l'accès des pompiers.

Des projets comme les vignes coupe-feu ont été abandonnés. L'entretien des cours d'eau est également jugé insuffisant, parfois entravé par des réglementations écologiques jugées contre-productives et contradictoires avec les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

POUR DANIEL BAUX, VICE-PRÉSIDENT DE LA FDC66 :

«Le coût du débroussaillage pèse injustement sur les propriétaires riverains. La proposition d'une "GEMAPI incendie" émerge : un impôt modeste et partagé pour mutualiser les coûts d'entretien des forêts, qui sont majoritairement privées mais profitent à tous.

Les chasseurs doivent aussi apporter leur expertise et s'intégrer aux comités départementaux et aux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour les "ceintures de protection" périurbaines».

PRÉVENTION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - LIMITES DE L'AGRICULTURE COMME COUPE-FEU

Les vignes et les parcelles agricoles ont été moins efficaces comme coupe-feu cette année. La présence d'herbe sèche et l'augmentation des friches agricoles ont permis au feu de se propager plus facilement. L'agriculture seule ne suffit plus à contenir les incendies.

NÉCESSITÉ DE REPENSER L'AMÉNAGEMENT ET LA PRÉVENTION

Pour éviter que de tels désastres ne se reproduisent, il est impératif d'agir.

Cela passe par l'application stricte des obligations de débroussaillage par les communes.

De plus, les chasseurs doivent repenser leur approche de l'aménagement du territoire, en entretenant des parcelles et des friches non plus seulement dans un but cynégétique, mais aussi stratégiquement pour créer des barrières contre le feu.

Une gestion proactive est nécessaire, impliquant une collaboration entre chasseurs et autorités pour repenser l'aménagement du territoire (débroussaillage, entretien des parcelles) afin de mieux prévenir et contenir les futurs incendies, dont la fréquence et l'intensité risquent d'augmenter avec le changement climatique.

UNE PLANIFICATION À LONG TERME

La reconstitution d'un territoire prendra environ 15 ans. Il est jugé crucial de planifier les 10 prochaines années pour éviter la fermeture des milieux et de nouveaux incendies, en tirant les leçons des échecs passés. Un accord a déjà été signé avec la Chambre d'agriculture pour participer à la reconstruction des territoires.



SUIVI SCIENTIFIQUE

Suivre la re-colonisation des zones brûlées par le petit gibier notamment est un enjeu scientifique d'importance.

Nous savons combien il est crucial aujourd'hui pour le monde cynégétique de développer cette approche scientifique pour documenter sérieusement les différents impacts environnementaux sur les populations de gibier. Elle permet d'ajuster leur gestion et de contrer les demandes d'interdiction avec des arguments fondés.

Cyril AGNÈS, ingénieur cynégétique à la FDC66, a indiqué que la fédération souhaite mettre en place un suivi annuel (comptages de nuit) de la faune (grand et petit gibier, passereaux) sur les zones impactées.

TÉMOIGNAGE -

David SIDOU

Président ACCA BOULETERNÈRE

« Le feu est parti de Rodès, a sauté la route et a impacté tout le territoire de la plaine. Il s'est ensuite propagé vers Rigarda et Vinça, montant jusqu'à Serrabone où il s'est arrêté naturellement. Une autre branche est allée vers Saint Michel de Llottes et a été stoppée par les pompiers ».

IMPACT SEMBLE-T-IL LIMITÉ SUR LE GIBIER.

« Des petits perdreaux, lièvres, sangliers et chevreuils sont encore observés. La faune se réfugie et s'alimente dans les champs de pêchers non brûlés où il y a de l'eau. La crainte principale porte moins sur la disparition du gibier que sur les dégâts potentiels aux cultures dus à la concentration d'animaux sur les zones restantes ».

REPRISE DE LA CHASSE POUR RÉGULER LES DÉGÂTS SUR LES CULTURES.

« Les sangliers, notamment, causent des dégâts sur les pêchers et autres cultures restantes. Après une suspension temporaire, la chasse va reprendre le week-end suivant dans les zones non classées en « zone rouge ». Il s'agit d'une mesure de régulation pour protéger les agriculteurs, et non d'une activité récréative, comme le sous-entendent les critiques reçues sur les réseaux sociaux.

Malheureusement, la participation à la battue pourrait chuter de 36 à 18 chasseurs engagés que je relie directement à l'incendie. Cette baisse me rend pessimiste pour l'avenir de la gestion du territoire ».

DIFFICILE AUJOURD'HUI DE PENSER UN PLAN DE RECONSTRUCTION À LONG TERME.

« L'état de choc et l'urgence priment sur la planification à long terme. Protéger habitations et habitants est la priorité absolue. Je plaide pour des « ceintures de sécurité » autour des villages, dispositif trop souvent absent actuellement ».



TÉMOIGNAGE -

JORDI PACOUIL

ÉLEVEUR DE GIBIER

« Toute mon exploitation a été traversée par le feu à Ille-sur-Têt.

J'ai pu déplacer une partie de mes oiseaux chez des amis éleveurs et, avec l'aide des pompiers, j'ai libéré les 6 000 restants dans la nature, préférant les voir s'échapper plutôt que de les laisser périr dans les flammes.

Toutes les volières ont été ensuite détruites par le feu.

Cette action volontaire pour sauver mes oiseaux, m'empêche de faire jouer mon assurance pour «perte des animaux».

De plus, la chasse privée que je gère a brûlé à 80 %, affectant gravement mon activité. Ma maison a également été touchée par les flammes.

Plutôt qu'une aide des assurances, j'en appelle à la solidarité du monde de la chasse. Je suis le seul éleveur des Pyrénées-Orientales, et j'espère que les associations de chasse du département me commanderont leur petit gibier (perdrix, faisans) pour la saison de chasse. Les commandes se faisant au mois d'août pour l'ouverture, ce soutien commercial immédiat est crucial pour la survie de mon entreprise.

C'est grâce à votre soutien que je peux poursuivre mon activité malgré les difficultés rencontrées.

Je tiens déjà à tous vous remercier pour tous les messages de soutien et les encouragements que j'ai reçus. Ils m'ont été d'un grand réconfort».



**LA FDC66 VOUS ENCOURAGE VIVEMENT À PASSER
RAPIDEMENT VOS COMMANDES AUPRÈS DE JORDI PACOUIL :
POUR INFOS tarifs de septembre à février**

À récupérer à l'exploitation :

- Faisan : 13 € TTC
- Perdrix : 10 € TTC

Livraison :

- Faisan : 13,50 € TTC
- Perdrix : 10 € TTC

L'IMPORTANCE DE L'EXPERTISE ET DE L'IMPLICATION DES CHASSEURS SUR LE TERRAIN LORS DES INCENDIES

La connaissance du territoire par les chasseurs est un atout parfois capital pour les pompiers du SDIS66.

Un exemple particulièrement éclairant concernant l'incendie qui sévit sur les hauteurs de NYER et de THUÈS EN CONFLENT sur un territoire très escarpé, à plus de 2000 m d'altitude.

Là haut, aucun point d'eau. Il a fallu l'amener par les airs et la déposer dans des cuves souples avant d'être ponctionnée.

Des hommes aussi ont été hélitreuillés. Parmi eux, des chasseurs dont le technicien de la réserve naturelle et Arnaud ARGILES, administrateur FDC66, qui ont pu indiquer aux pompiers où se trouvaient certains sentiers et l'emplacement des barres rocheuses. Ils ont ensuite élargi et balisé des chemins, débroussaillé pour créer des coupe-feu et permettre de maîtriser l'incendie.

Cette connaissance du territoire n'a pas toujours été suffisamment sollicitée en d'autres lieux critiques du département. La FDC66 souhaite se rapprocher du SDIS66 pour renforcer notre coopération grâce aux savoirs expérientiels qui permettent d'anticiper les directions les plus probables que vont emprunter les flammes.

Ces photos spectaculaires ont été prises par Arnaud ARGILES Administrateur FDC66 du secteur D'OLETTE et président de l'ACCA de NYER.









Fédération Départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales

Président
Jean-Pierre SANSON

Directeur
Jean-Roch CAZALS

fdc66@fdc66.fr



Nos soutiens historiques





PSL Revêtements et Sols
 Mas des Granges • 1264, Tra Le Soler 66300 THUIR
 Tél. : 06 61 41 76 46
psl.revetementsetsols@gmail.com



FDC66 - actu 4 août 2026



CLIQUEZ